AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, Ron Kelley, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, que :

Le Conseil municipal de Wentworth-Nord se prononcera, lors de sa prochaine session régulière, sur la demande de dérogation mineure DM 2022-0258.

Cette session se tiendra le 17 août à 19h00 au Centre communautaire de Laurel, situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2022-0258

Lot 6 424 343 du cadastre du Québec, rue Ioan (Secteur Montfort)

Nature de la demande :

- Autoriser qu'une intersection entre une rue et une allée véhiculaire privée (projet intégré d'habitation) soit localisée dans la courbe extérieure d'une voie de circulation dont le rayon est inférieur à 125 mètres bien que le règlement ne le permette pas.

- Autoriser qu'une intersection soit localisée à une distance de 12 mètres d'une courbe possédant un rayon intérieur qui soit moindre que 100 mètres, au lieu d'être située à une distance minimale de 35 mètres.

- Autoriser qu'une intersection soit localisée à une distance de 20,50 mètres d'une courbe possédant un rayon intérieur qui soit moindre que 100 mètres, au lieu d'être située à une distance minimale de 35 mètres.

Dispositions réglementaires affectées

Règlement de lotissement n° 2017-497, Dispositions applicables aux projets de lotissement et aux opérations cadastrales, Dispositions relatives aux voies de circulation, Dispositions applicables aux intersections, Article 25 :

Paragraphe 3 : Aucune intersection ne doit être localisée [...] sur la courbe extérieure d'une voie de circulation dont le rayon est inférieur à 125 mètres.

Paragraphe 2 : Aucune courbe ne peut avoir un rayon intérieur qui soit moindre que 100 mètres, lorsqu'elle est située à moins de 35 mètres d'une intersection.

QUICONQUE EST INTÉRESSÉ PEUT SE FAIRE ENTENDRE DEVANT LE CONSEIL RELATIVEMENT À CETTE DEMANDE LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE QUI SE TIENDRA LE 17 AOÛT 2022.

Donné à Wentworth-Nord, ce 2e jour du mois d'août deux mille vingt et deux.

Ron Kelley

Directeur général et Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 17 h, ce 2e jour du mois d'août deux mille vingt et deux.

Ron Kelley

Directeur général et Greffier-trésorier